

LA NOUVELLE

# TRIBUNE

FGF  
FO

Fédération Générale des Fonctionnaires FORCE OUVRIÈRE - [www.fo-fonctionnaires.fr](http://www.fo-fonctionnaires.fr) - [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr)

## Statut général des fonctionnaires Code des pensions civiles et militaires

# Statut, retraites, liberté syndicale : défendons nos droits, encore et toujours !



**Christian GROLIER**  
Secrétaire général Fédération  
Générale des Fonctionnaires

**M**algré l'opposition de toutes les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, le gouvernement a décidé de promulguer la loi de transformation de la Fonction publique le 6 août 2019.

La loi remet en cause les fondements de l'emploi public en imposant le recrutement de contractuels en remplacement des fonctionnaires. Ainsi le statut général des fonctionnaires qui en 1946 avait placé les fonctionnaires sous la protection de la loi permettant ainsi de garantir l'égalité de traitement des usagers est battu en brèche.

La même spirale négative porte la contre-réforme des retraites avec le régime universel par points.

En voulant imposer un régime universel, le gouvernement remet en cause le code des pensions civiles et militaires, le calcul de la pension sur l'indice détenu lors des 6 derniers mois de la carrière, autant d'éléments consubstantiels du statut.

Enfin nous devons rester vigilants sur les libertés syndicales et individuelles. Après une loi anti-casseurs dont FO exige le retrait, la loi de transformation de la Fonction Publique, en supprimant des organismes consultatifs, va réduire le nombre de représentants syndicaux et d'heures de délégation pour défendre les intérêts particuliers des agents. De plus, dans la fonction publique territoriale, le droit de grève se restreint pour de nombreux cadres d'emploi, avec notamment l'obligation de se déclarer gréviste 48 heures à l'avance.

Dans ce contexte, la FGF-FO fait sienne la résolution du Comité confédéral national de FO qui appelle à mettre en débat, à tous les niveaux, un appel à la grève reconductible le 05 décembre 2019 pour exiger le retrait du projet de réforme des retraites d'un régime universel par points.

Seul le rapport de force permettra de faire reculer le gouvernement. Résister, Revendiquer, Reconquérir !

P.2 Éditorial

P.3 Agenda de la Fonction  
Publique :  
Loi de transformation

P.4 Déclaration  
UIAFP-FO CCFP  
Spécial retraites

P.6 Tract UIAFP-FO retraites

P.8 Amiante :  
- Arrêt de la Cour administrative  
d'appel de Nantes

P.9 - MEAE pourvoi en Conseil d'État

P.10 Décès Nicolas BOSSIS

P.11 Conseil fédéral – 2019

P.15 Déclaration FO au CIAS

P.16 Formation syndicale en Guyane

P.17 Syndicats :  
Soutenons la grève pour le climat

P.20 Consultations juridiques



# Agenda de la Fonction Publique

## Loi transformation

### Dès la publication de la loi :

- **Harmonisation** du temps de travail au sein de la fonction publique ;
- **Négociation** des conditions d'exercice des services publics locaux en cas de grève ;
- Suppression des obstacles au **développement de l'apprentissage** dans les trois versants de la fonction publique ;
- **Évolution du cadre applicable** aux fonctionnaires momentanément privés d'emploi dans la fonction publique ;
- **Suppression du jour de carence** pour maladie pour les femmes enceintes ;
- **Maintien des primes** pendant les congés maternité, paternité et d'adoption.

### A compter de 2020 :

- **Suppression de l'examen des mutations** et des autres actes de mobilité en commission administrative paritaire (CAP) ;
- **Recours élargi au contrat** sur les emplois publics de toutes catégories, y compris sur les emplois de direction ;
- **Création du contrat de projet** ;
- Création du dispositif de **rupture conventionnelle** ;
- **Dispositif spécifique d'accompagnement** pour les agents dont l'emploi est supprimé au sein de l'État et du versant hospitalier ;
- **Renforcement du contrôle déontologique** des agents publics avec la fusion de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) et de la commission de déontologie ;
- **Dispositifs obligatoires de signalement** des violences sexistes et sexuelles au sein de chaque administration ;
- **Plan d'action obligatoire** pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de chaque administration ;
- **Expérimentation d'un dispositif spécifique** de promotion des personnes en situation de handicap.

### A compter de 2021 :

- **Création d'une prime de précarité** pour les agents en contrat à durée déterminée d'une durée inférieure ou égale à un an ;
- **Entretien professionnel** en lieu et place de la notation pour les agents de la fonction publique ;
- **Suppression de l'examen des promotions** en Commission Administrative Paritaire (CAP).

### Au plus tard lors du renouvellement des instances de concertation :

- **Création des comités sociaux** d'administration, territoriaux et d'établissement en lieu et place du comité technique et du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) ;
- **Création de commissions administratives paritaires** par catégorie hiérarchique au sein de l'État et suppression des groupes hiérarchiques dans le CAP de la Fonction Publique territoriale ;
- **Création de CCP uniques** pour les contractuels de toutes catégories hiérarchiques de la Fonction Publique.

# Déclaration UIAFP-FO au Conseil Commun de la Fonction Publique « Spécial réforme des retraites » 3 octobre 2019



## **Monsieur le Ministre, Monsieur le Haut-Commissaire aux retraites,**

Le Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) se réunit exceptionnellement aujourd'hui pour un point d'information sur la réforme des retraites projetée par le Gouvernement.

FO-Fonction Publique va écouter attentivement les propos du Haut-Commissaire, lesquels, nous l'imaginons, se focaliseront sur les fonctionnaires, et tous les agents publics.

## **Refus de la réforme**

Pour autant, FORCE OUVRIÈRE tient, dès à présent, à rappeler son opposition à un régime universel par points, synonyme de la suppression des 42 régimes existants, et, en ce qui nous

concerne, du code des pensions civiles et militaires et de la CNRACL, l'Ircantec, le FSPOIE et le RAFF.

Nous souhaitons préciser également que, quand bien même nous assistons à ce CCFP, FO-Fonction publique n'a pas demandé des discussions propres à la Fonction publique.

Les retraites, par définition, relèvent d'une dimension sociale interprofessionnelle qui concerne les confédérations syndicales représentatives, y compris quand un projet de réforme impacte des secteurs professionnels spécifiques.

Vouloir morceler la discussion par branches ou secteurs ne peut qu'amener les salariés ou les agents à se diviser, certains croyant gagner au détriment d'autres.

## Le point, le régime universel : un objectif de pilotage budgétaire

FO-Fonction Publique le réaffirme, un système universel par points est perdant/perdant ; il permet au gouvernement d'adapter la valeur service du point, pour en faire une variable d'ajustement budgétaire au regard des critères de convergence économiques et monétaires européens et aux objectifs de réduction de la dépense publique.

## Non ! cette réforme n'est pas juste

**Contrairement à ce qui est défendu, la formule « un euro cotisé donne les mêmes droits » n'est pas juste.**

Elle fait croire qu'en distribuant la même chose à tous, on ferait justice, c'est évidemment faux en matière d'assurance sociale.

En matière de retraites, une contributivité proportionnelle à la cotisation ne saurait être une fin en soi.

Un système de retraite par répartition s'appuie sur des solidarités inter et intra générationnelles, lesquelles redistribuent implicitement entre les salariés selon leurs revenus.

Un système de retraite ne peut et ne doit pas reproduire les écarts de salaires d'activité. Cela vaut également pour la prise en compte des enfants.

L'euro cotisé donnant les mêmes droits, c'est construire des pensions proportionnelles aux salaires, et ce n'est pas juste,

Monsieur le ministre, Monsieur le Haut commissaire,

c'est un artifice médiatique pour faire passer l'essentiel de la réforme du gouvernement Macron :

- Les points en remplacement des annuités.
- L'abandon de la prestation définie au profit de la cotisation définie.
- Le transfert du risque sur l'assuré social.
- L'épargne retraite par capitalisation (la récente loi PACTE le montre).

En projetant cela, vous répondez aux pressions des officines économiques et financières libérales - OCDE en tête - en feignant d'ignorer les résultats catastrophiques des systèmes de retraites en cotisations définies sur le niveau des pensions.

**Car votre projet baissera les pensions à terme. C'est son objectif économique ! C'est votre choix politique !**

S'agissant des fonctionnaires, on navigue entre leurres et mensonges :

- Leurre de croire que la prise en compte des primes améliorera les niveaux de pensions.
- Mensonge à ceux auxquels on promet une augmentation des primes donc des rémunérations.

A ce propos, FO réclame, je dis bien réclame, ici, ce jour, que la FS statistiques soit saisie du sujet sur la base des demandes des organisations syndicales et non pour cautionner les choix du gouvernement – un état des lieux précis versant par versant des pensions servies à ce jour, du niveau et de la répartition des primes et indemnités, plus une étude d'impact de la réforme sur lesdites pensions et sur le pouvoir d'achat ; cela, sans oublier les agents contractuels, les ouvriers de l'État et avec une prise en compte particulière des femmes, majoritaires dans l'emploi public. Les femmes qui furent, nous le savons tous, les plus grandes victimes des réformes engagées depuis 2003.

**Pour FO, le rejet de ce système universel ne signifie pas que les pensions des fonctionnaires et agents publics sont parfaites. Notamment, comme l'ont démontré de nombreux rapports (du COR et celui de Mme Moreau), les pensions des fonctionnaires baissent régulièrement en raison d'une politique salariale dictée par des considérations budgétaires, PPCR en étant le meilleur exemple.**

**Si nos retraites ont des défauts, travaillons pour les pallier. Point n'est besoin de jeter le bébé avec l'eau du bain !**

**C'est pourquoi, comme sa Confédération, FO-Fonction Publique ne s'inscrira pas dans une discussion qui consisterait à paramétrer la contre-réforme du gouvernement. Nous exigeons en tant que représentants des agents que leurs instances de dialogue social concernées soient pleinement informées sur les conséquences d'un tel projet.**



# FO = FONCTION PUBLIQUE

## RÉAFFIRME SA TOTALE OPPOSITION À UN RÉGIME UNIVERSEL DE RETRAITE PAR POINTS

### ➔ Une réforme de plus pour diminuer les droits collectifs ?

Les réformes de 1993, 2003, 2008, 2010 et 2014 ont dégradé les conditions de départ en retraite et les niveaux de pension, sans pour autant résoudre la problématique du financement du système par répartition qui est malade du chômage, des salaires insuffisants et des exonérations de charges sociales. **FORCE OUVRIÈRE s'oppose à la mise en place de ce régime universel par points dont l'objectif est de baisser les retraites et de favoriser les assurances et la capitalisation.**

### ➔ Etes-vous prêt à travailler jusqu'à 64 ans ? Le leurre du maintien des 62 ans.

Le maintien du départ à 62 ans s'accompagne d'une décote (10% à 62 ans ; 5% à 63 ans) - la perte effective serait plutôt de 14,3%. « L'âge pivot » (64 ans), appelé aussi « âge d'équilibre », est prévu pour équilibrer les comptes mais il ne tient ni compte de l'état de santé de bon nombre d'agents ni des différences d'espérance de vie (75,9 ans pour un ouvrier, 82,2 ans pour un cadre). L'âge de départ à 62 ans devient, en réalité, complètement virtuel, y compris en gardant une durée de cotisation. **Qui pourra, en effet, partir à 62 voire 64 ans avec 43 années de cotisations ?**

### ➔ Annuités ou points ? L'important, c'est la promesse !!!

Dans un régime de retraite solidaire par annuités, l'employeur s'engage à verser au salarié un certain niveau de pension, les prestations sont donc définies à l'avance. Dans un système universel par points, le Gouvernement peut faire

baisser le montant de la pension en diminuant la valeur du point. **La retraite par points, c'est le travail sans fin et le flou sur le montant de la pension.**

### ➔ Qui sont les premières victimes du nouveau régime ? Les fonctionnaires ?

Ce régime universel par points sera un facteur aggravant d'injustice entre les fonctionnaires. En prenant en compte l'ensemble de la carrière à la place du traitement des 6 derniers mois et tous les éléments de rémunération, le projet organise **des baisses importantes de leurs futures pensions.**

En particulier, celle des milliers de fonctionnaires ne percevant pas ou peu de primes.





### Qu'est ce que la règle d'or ?

« Le système universel est conçu dans le respect des grands équilibres financiers ».

Le protocole PPCR, rejeté par FO, a placé la décision de revalorisation du traitement (valeur du point d'indice) « au regard des principaux indicateurs macro-économiques (taux d'inflation, croissance du PIB, évolution des salaires...) ». Le tandem Macron-Philippe a utilisé cet argument pour geler les rémunérations et poursuit cette politique dans son Projet de Loi de Finances pour 2020 - idem pour les pensions et les retraites ! **Qui pourrait croire un instant que ceux qui n'ont pas ou peu de primes aujourd'hui en auront davantage demain ?**



### Les grands absents du débat ?

Le niveau des pensions et le taux de remplacement.

Pour chaque salarié et fonctionnaire, **le taux de remplacement** (rapport entre le montant de la première pension et la dernière rémunération d'activité) **reste le véritable repère pour évaluer le niveau de sa future retraite.**

### FO appelle à se mobiliser et revendiquer pour :

- le maintien du Code des pensions civiles et militaires (FPE), de la CNRACL (FPT et FPH), de L'IRCANTEC (contractuels) et du FSPOEIE (retraites des ouvriers d'Etat)
- le rétablissement du lien actifs/retraités (indexation des pensions)
- le maintien du calcul de la pension sur la base de 75% du traitement indiciaire détenu les 6 derniers mois, l'amélioration des pensions par l'intégration des primes dans le traitement
- la garantie de pouvoir partir à 60 ans avec une retraite à taux plein. (suppression de la décote)
- un minimum garanti basé sur le SMIC et la revalorisation du minimum de pension
- la pérennisation des pensions de réversion hors conditions de ressources
- le retour aux avantages familiaux (bonifications et retraite anticipée) dans les conditions requises avant 2003 et leur extension aux 2 parents
- un départ anticipé avec bonification pour service actif et la reconnaissance des métiers insalubres et dangereux ; un vrai dispositif carrière longue ; le rétablissement du congé de fin d'activité (CFA) et d'une cessation progressive d'activité (CPA) attractive

**FO – FONCTION PUBLIQUE revendique,**  
**avec la Confédération FO,**  
**le maintien des régimes de retraite existants**  
**dont ceux des agents publics**



FO, fidèle à sa pratique réformiste et à son histoire, entend porter ces revendications comme une base de négociation. FO ne confond pas cette volonté d'améliorer les régimes de retraites existants avec la concertation que le gouvernement mène sur cette question.



Ce projet de réforme est inacceptable et doit être combattu par tous, salariés du privé et du public, assujettis au régime général ou à un régime particulier ou spécifique, car tous y perdront à terme.

**L'heure n'est pas à rechercher celui qui perdra le moins mais à agir pour gagner tous ensemble.**

# Arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes Face aux salariés victimes de l'amiante



**1** 800 salariés de l'Insee, du Trésor Public, du Ministère des Affaires Étrangères et du restaurant inter-administratif ont été exposés intensément à l'amiante dans l'immeuble « Tripode » à Nantes entre 1972 et 1993. La tour a été évacuée de ses occupants en 1993, désamiantée (350 tonnes) puis détruite en 2005.

Les études épidémiologiques arrachées par les salariés à leurs ministères démontrent l'impact catastrophique des flocages d'amiante sur la santé des anciens du site. Comparés à d'autres salariés ayant des emplois similaires, ils cumulent perte d'années d'espérance de vie, nombre de cancers supérieure et difficultés respiratoires.

Les syndicats demandent depuis le début du combat le classement du Tripode en site amianté. Mais, malgré les déclarations de soutien et les bonnes intentions, les administrations de tutelle menacent les études épidémiologiques en cours, freinent les reconnaissances de cancers en maladie professionnelle au détriment des victimes et de leurs familles, et refusent l'accès à la pré-retraite amiante pour les derniers salariés actifs.

Dans ce contexte, les avocats des salariés avaient déposé des requêtes en 2016 et 2017 auprès du tribunal administratif pour préjudice d'anxiété. Par

des jugements du 19 juin 2018, la 3<sup>e</sup> chambre du tribunal administratif de Nantes les rejetait.

Le 10 Mai 2019, la cour administrative d'Appel de Nantes examinait le recours d'une salariée du ministère des Affaires étrangères, qui a travaillé sur le site amianté du tripode depuis sa construction en 1972 jusqu'à son évacuation en 1993.

Après l'arrêt de la Cour de cassation du 5 avril 2019 qui dit qu' "un salarié exposé à l'amiante et ayant, de ce fait, un risque élevé de développer une maladie grave peut demander la réparation d'un préjudice d'anxiété" et qui constitue un revirement de jurisprudence, les espoirs étaient permis.

La Cour Administrative d'Appel de Nantes a retenu ce 6 juin 2019 la double faute de l'État en tant qu'employeur public comme de législateur à l'égard de ses salariés, agents de l'État.

Un nouveau pas a été franchi dans la lutte des salariés du Tripode à reconnaître leur exposition, la reconnaissance et le classement du Tripode en "site amianté". Le rapporteur public a estimé qu'il y avait lieu de reconnaître le préjudice d'anxiété et de condamner l'État employeur à 9 000 € d'indemnités sur le cas de cet agent. Il a fait sienne l'argumentaire de l'avocat des salariés touchés par l'amiante.

L'ensemble des salariés peut être fier, avec leurs organisations syndicales, du combat mené depuis le départ du bâtiment en 1993, le suivi médical, la reconnaissance des maladies professionnelles et l'étude épidémiologique.

Le combat se poursuit pour que ce jugement fasse jurisprudence et qu'au-delà, les revendications soient satisfaites à Nantes mais aussi partout ailleurs où des salariés sont exposés et risquent leur vie.

**Fabien CHÉDEVILLE**

*Secrétaire de la Section FGF-FO 44*

**CGT, CFDT, FO, CFTC, SOLIDAIRES, ASAM-UNSA****Bulletin d'Information de l'Intersyndicale n°38 - 12 août 2019**

Le MEAE a déposé un pourvoi en Conseil d'État  
 le 6 août contre l'arrêt favorable  
 de la Cour Administrative d'Appel  
 de Nantes du 6 juin 2019



**1 - Ce pourvoi est une nouvelle preuve de l'hostilité qu'entretient ce gouvernement à l'encontre des agents du Tripode.**

Nous nous préparions à cette nouvelle attaque, car Bercy et le Quai d'Orsay avaient gardé le plus grand silence après la décision de la Cour Administrative d'Appel, malgré de nombreuses sollicitations des médias nationaux comme Le Monde.

Et le rapport Igas, mensonger et écrit sur commande, a préfiguré le refus de reconnaître et d'indemniser notre exposition exceptionnelle aux flocages d'amiante.

**2 - Que va-t-il se passer maintenant ?**

Le Conseil d'État est appelé à se prononcer sur ce recours, en principe sur la forme mais

non sur le fond. Mais l'indemnisation des victimes de l'amiante est un dossier très sensible.

Nous aurons l'avis de nos avocats le 6 septembre sur la suite judiciaire de la procédure. Malgré le fait qu'elle ne concerne pour l'instant que notre première collègue du MEAE jugée en appel, il est évident que nous sommes toutes et tous concernés.

**3 - Nous devons agir à l'automne**

Il faut peser sur cette situation, dont la conclusion sera plus politique et sociale que judiciaire.

Nous devons nous mobiliser et médiatiser nos actions, pour montrer au Conseil d'État que la population nantaise nous soutient.

▶▶ suite page 10

Pour ces raisons, vous devez être toutes et tous présents lors des réunions avec Maître Lafforgue :

**- Le vendredi 6 septembre, de 10 h à 11 h 30, une heure d'information ouverte aux agents actifs et retraité.e.s du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.**

Cette réunion se tiendra 11, rue de la Maison Blanche - 44100 Nantes. En raison de Vigipirate, l'entrée est exclusivement réservée aux agents actif.ve.s et retraité.e.s du MEAE ou de l'ex-TGE sur la présentation d'une pièce d'identité.

**- Le vendredi 6 septembre, de 13 h 30 à 15 h, une heure d'information Finances (HTI) ouverte aux agents actif.ve.s et retraité.e.s des Finances Publiques et de l'INSEE.**

Cette réunion se déroulera à l'INSEE, 105, rue des Français Libres - 44200 Nantes. En raison de Vigipirate, une pièce d'identité sera exigée à l'entrée.

Toute l'information sur le site <https://www.les-amiantes-du-tripode.fr/>

Contacts : - Intersyndicale : <mailto:solidaritetripode@gmail.com>

- Cabinet d'avocats : <mailto:cabinet@tla-avocats.com> ; indiquer "Tripode"

**L'INTERSYNDICALE AMIANTE TRIPODE  
ET L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ TRIPODE SONT À VOS CÔTÉS,  
ENSEMBLE POURSUIVONS NOTRE COMBAT !**

**Vous partez en retraite : n'oubliez pas de nous communiquer  
votre adresse personnelle de messagerie, si vous voulez recevoir nos informations**

## Décès de notre camarade Nicolas Bossis



Chers Camarades

C'était avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Nicolas Bossis, le 19 août.

Nicolas était notre Secrétaire de section départementale FGF-FO du département 17.

Il était également le Trésorier Général adjoint de l'UD-FO 17 ainsi que le Secrétaire départemental du Syndicat national FO des personnels administratifs de la Défense.

Il n'avait que 35 ans.

Nous adressons à sa famille et à ses proches nos sincères condoléances.

## Déclaration du Conseil Fédéral de la FGF-FO : 18 et 19 juin 2019



Le conseil fédéral de la FGF-FO composé de l'ensemble des syndicats nationaux de la Fonction Publique de l'État, des sections départementales de la fédération et des fédérations d'industrie de fonctionnaires s'est tenu les 18 et 19 juin 2019 à Paris au siège de la Confédération FO.

Dans un contexte sans précédent de remise en cause du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers, de privatisation des missions de service public, le conseil fédéral rappelle son attachement indéfectible à une Fonction Publique statutaire garante de l'égalité des droits des agents.

Il réaffirme que le statut général des fonctionnaires est également protecteur pour les usagers en garantissant l'égalité de traitement et la neutralité nécessaires à l'égalité des droits.

Le conseil fédéral rejette le projet de loi de transformation de la Fonction Publique en cours de discussion au parlement. Il en demande le retrait.

Ce projet de loi remet en cause l'emploi statutaire et affaiblit délibérément le syndicalisme et par conséquent la défense des fonctionnaires et agents publics. Il remet en cause, conjointement, des pans entiers de missions de service public.

Miroir de la loi travail et des ordonnances Macron, ce projet de loi fusionne le comité technique et le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, au sein d'un comité social d'administration.

Dans le même temps, les commissions administratives paritaires seraient dessaisies de leurs compétences en matière de mutations et d'avancement. Les CAP actuelles seraient remplacées par des CAP et des CCP de catégorie, incapables de fonctionner et réduisant drastiquement le nombre de représentants du personnel.

Cela remettrait en cause la capacité des agents à être représentés et défendus pour des éléments majeurs de leur carrière. Enfin la volonté

de déconcentrer le dialogue social par ordonnances et de revoir la portée juridique des accords pourraient avoir des conséquences fortes en matière d'inégalités territoriales.

Concernant l'emploi public, ce projet de loi favorise le recrutement de personnels non titulaires, « en infraction avec l'article 3 du statut général des fonctionnaires », sous la forme de contrat de projet d'une durée minimale de 1 an et maximum 6 ans, non renouvelable, ni cdisable, ni titularisable, en lieu et place des fonctionnaires. En cela, la loi accentue la précarisation entretenue dans le secteur public avec le recours aux CDD ; le conseil fédéral rappelle que les contractuels doivent disposer d'un droit d'option à l'emploi public. Finalement, la loi contient une boîte à outils permettant de faire partir les fonctionnaires en leur faisant miroiter une rupture conventionnelle, indemnité de départ volontaire ou détachement d'office.

En opposition à ce projet de loi, le conseil fédéral FGF-FO revendique l'emploi statutaire qui sécurise le parcours professionnel des personnels contre toute précarisation.

Le conseil fédéral exige le maintien de tous les organismes consultatifs (CAP, CT, CHSCT) avec l'ensemble de leurs compétences.

Le conseil fédéral rappelle également les fondements du statut général des fonctionnaires et notamment la séparation du grade et de l'emploi

qui impose à l'employeur public de proposer un nouvel emploi à un fonctionnaire dont le poste serait supprimé.

Le conseil fédéral dénonce la volonté du gouvernement d'inféoder la haute Fonction publique à une logique partisane incompatible avec la neutralité et l'impartialité des fonctionnaires en général et des hauts fonctionnaires en particulier. Les parlementaires auront une grande responsabilité lors du vote de cette loi qui, en l'état, porte en germe l'accentuation des inégalités territoriales.

Concernant l'avenir des missions publiques et plus largement du service public, le conseil fédéral réitère sa totale opposition à « Action Publique 2022 » dont l'objectif principal reste la privatisation ou l'abandon de missions publiques, le renforcement de l'interministérialité et de l'inter-fonctions publiques. Les préconisations de ce rapport se sont concrétisées par les deux circulaires du Premier ministre publiées ce mois-ci sur la réorganisation des administrations centrales et la nouvelle réforme territoriale. Le conseil fédéral revendique le maintien des prérogatives ministérielles pour le portage des politiques publiques avec des services dédiés.

De même, le conseil fédéral réitère son opposition aux maisons de service au public ou leurs substituts annoncés par le président de la République et dénommés Maisons France Service.





Concernant les traitements et les salaires, le conseil fédéral continue de revendiquer l'augmentation générale des salaires et une revalorisation de 18 % pour compenser les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000.

Le gouvernement Macron-Philippe a dès son arrivée au pouvoir réinstauré le gel de la valeur du point d'indice pour 2018 et 2019. A quelques jours du rendez-vous salarial programmé le 2 juillet, le conseil fédéral exige une revalorisation de la valeur du point d'indice, corollaire d'un meilleur niveau de pensions. Le conseil fédéral revendique l'augmentation des ratios promus/promouvables pour de meilleures carrières et une pérennisation de la compensation financière pour contrebalancer la hausse de la CSG.

Le conseil fédéral revendique l'annulation immédiate du jour de carence.

Concernant les retraites et pensions, le conseil fédéral de la FGF-FO rappelle son attachement à un régime par répartition et aux 42 régimes existants. Il revendique le calcul de la pension au regard des 6 mois passés dans le dernier échelon indiciaire et l'intégration des primes dans le traitement de manière à ce qu'elles entrent en compte dans le calcul de la pension. Il confirme son attachement aux modalités de la pension de réversion, sans conditions de ressources et à hauteur de 50 %.

Il réaffirme sa totale opposition à un régime universel par points et maintient que celui-ci entraînerait une baisse mécanique du niveau des pensions au prétexte de la réduction de la dépense publique qui justifierait une diminution de la valeur de service du point.

En opposition à ce régime universel, le conseil fédéral de la FGF-FO exige le maintien du code des pensions civiles et militaires, des régimes spéciaux, et l'inscription des pensions des fonctionnaires au Grand livre de la dette publique.

Il indique également que le statut général des fonctionnaires est indissolublement lié au code des pensions civiles et militaires, et que la suppression de ce dernier signifierait la fin du statut des fonctionnaires.

Il appelle toutes ses structures à assurer la journée de mobilisation interprofessionnelle organisée par la CGT-FO le 21 septembre 2019 pour la défense des 42 régimes de retraites et, en particulier, du Code des pensions civiles et militaires, ainsi que toutes les actions à venir pour assurer le succès de cette revendication.

Le conseil fédéral dénonce la contre-réforme gouvernementale sur les congés bonifiés pour les personnels ultra-marins, et en revendique le maintien. Il s'oppose à la réduction du nombre de jours de congés, et à toutes tentatives de suppression de la sur-rémunérations et de prise en charge des transports.



Le conseil fédéral de la FGF-FO conteste toutes volontés et tentatives du gouvernement d'affaiblir les organisations syndicales. Le projet de loi de transformation de la fonction publique qui affaiblit et réduit les organismes consultatifs, donc les droits des élus du personnel et des élus syndicaux, associés à l'annonce du ministre Darmanin de la fin des droits dérogatoires, démontre le peu d'intérêt de ce gouvernement en faveur du dialogue social, et sa volonté d'en finir avec le syndicalisme indépendant.

Après une journée de mobilisation et de grève réussie le 9 mai dernier contre le projet de loi de transformation de la fonction publique, le conseil fédéral invite l'ensemble de nos syndicats de la Fonction publique à poursuivre la mobilisation. C'est en multipliant les assemblées générales et les heures mensuelles d'information auprès des

agents que nous permettrons une prise en compte de toutes ces attaques contre la fonction publique, une construction du rapport de force, et ouvrirons la porte à la mobilisation générale nécessaire pour faire reculer ce gouvernement. Le conseil fédéral apporte tout son soutien aux mobilisations en cours, notamment aux personnels des hôpitaux, en particulier dans les services d'urgence.

Le conseil fédéral encourage tous les fonctionnaires et agents publics à rejoindre Force Ouvrière, seul syndicat libre et indépendant. A FO, et à la FGF-FO, notre seul but est la défense des intérêts particuliers et moraux des agents publics

Résister, revendiquer, reconquérir et préparer le rapport de force nécessaire pour gagner.

Adoptée à l'Unanimité le 19 juin 2019.



# Déclaration Force Ouvrière au CIAS du 8 octobre 2019



Au regard des derniers événements survenus, FO souhaite exprimer son soutien aux agents de la Préfecture de Police de Paris et aux agents du corps enseignant ainsi qu'à leurs proches.

Monsieur le Directeur,

Les organisations syndicales ont demandé à vous rencontrer en audience, ce qui a été fait le 1<sup>er</sup> octobre. Au-delà de l'écoute constatée lors de cette réunion et dans l'attente de réponses à nos demandes, nous souhaitons à nouveau vous alerter sur un certain nombre de points.

Dans un contexte actuel subi par les fonctionnaires (gel du point d'indice, restructuration, loi de transformation de la fonction publique...), l'Action Sociale Interministérielle doit, plus que jamais, jouer son rôle auprès des agents.

Cela suppose une volonté politique et une orientation marquée par une programmation budgétaire ambitieuse avec le retour à un Projet de Loi de Finances (PLF) à hauteur du budget 2012 de 140 M €, permettant de réenclencher une dynamique positive.

Le PLF 2020 est annoncé à 126 M € en CP (hors amendements, mise en réserve, fonds de concours).

Le compte n'y est donc pas !!

Sur le budget 2019, nous serons encore cette année en sous-consommation !

Lors du dernier CIAS vous avez invité les OS à être force de propositions et d'innovations quant à de nouvelles prestations de l'ASI.

Force Ouvrière, comme d'autres organisations syndicales, s'est emparée du sujet, bien avant votre sollicitation. Certaines nouvelles actions

sont sur le point d'être mises en œuvre dans les régions, et d'autres seront proposées prochainement.

Lors du dernier CIAS, nous avons déjà évoqué des pistes susceptibles de permettre une consommation budgétaire optimale :

- Sur l'AMD : élargissement du volume des bénéficiaires de l'AMD avec la mise en place des 7 et 8<sup>es</sup> tranches associées à une revalorisation des barèmes actuels.
- Sur le CESU : Le principe de plafonnement, inexistant avant la suppression de la 3<sup>e</sup> tranche, ne permettra pas de retrouver le niveau de bénéficiaires de 2013 (198 923 alors que seulement 96 000 sont annoncés pour 2020).
- Pourquoi la parité syndicale n'a-t-elle pas été informée des conditions de plafonnement des ressources de cette 3<sup>e</sup> tranche avant la mise à la signature de la circulaire ?
- Sur les gardes d'enfants :  
FO a été très intéressée lors de la présentation en CP famille d'un dispositif d'aide aux assistants maternels mis en place par le ministère des Armées. Cette offre répond aux attentes des agents car elle propose une solution dans un secteur géographique proche du domicile et peut être une solution à la problématique des horaires atypique. FO est favorable à une adaptation la plus rapide possible d'un tel dispositif dans le périmètre de l'ASI.

# Stage de formation en Guyane



**D**u 23 au 27 Septembre 2019, l'UD de Guyane et la FGF-FO ont organisé conjointement un stage de formation dédiée aux camarades de la Fonction Publique.

Plusieurs changements de dates, contraints par l'actualité, ont réduit le nombre de participants, certains inscrits n'ayant pas pu finalement se libérer.

Pour autant, une douzaine de camarades, très actifs et assidus, ainsi que quelques intervenants, ont contribué à faire de ce stage un moment de partage, d'échanges et d'apprentissage où chacun a pu prendre la mesure de l'importance du travail commun à mettre en place, à la fois dans le cadre des évolutions au sein de la Fonction Publique mais également dans une démarche interprofessionnelle au sein de l'Union Départementale.

Ont été évoqués les sujets de la Loi de Transformation de la Fonction Publique et ses nombreux changements à venir, le décret OSE (propre à la Guyane, pour le moment...) mais aussi les retraites et les conditions de travail particulières au département.

Le bilan de la formation par les stagiaires est très positif ; certains ajustements devront suivre les différentes évolutions de la loi.

En parallèle de cette formation, il a été décidé de réactiver la section FGF de Guyane ; une camarade s'est portée volontaire pour être, dans un premier temps, la référente sur le sujet en attendant, d'ici la fin de l'année, la convocation d'une Assemblée Générale qui désignera ses représentants.

La FGF tient à remercier les camarades ayant participé au stage pour leur implication et la sincérité des débats ; remerciement également aux camarades de l'UD de Guyane pour leur disponibilité, leur engagement et la participation très active à l'organisation de ce stage.

Merci enfin à l'ensemble des camarades pour un accueil inoubliable !



Syndicats :

## soutenons la grève pour le climat !



**Une opinion de Rosa Pavanelli, Secrétaire générale de l'Internationale des Services Publics, la fédération syndicale internationale pour les syndicats du secteur public.**

**L**e moment est venu de montrer à la prochaine génération que les syndicats sont un catalyseur du changement au XXI<sup>e</sup> siècle.

En 1968, des travailleurs et travailleuses du monde entier ont rejoint les étudiants dans les rues afin de dénoncer l'injustice et la complaisance des responsables politiques. Aujourd'hui, ce sont une fois de plus les étudiant-e-s qui montrent la voie ; mais cette fois, pour prévenir les catastrophes climatiques.

Ils-elles demandent le soutien des adultes – et des syndicats. Nous devons réagir et montrer que le mouvement syndical est prêt à défendre des intérêts plus larges et à accompagner les mouvements populaires en faveur du changement.

La lutte pour l'action climatique vise à placer le peuple et la planète au-dessus du profit.

Pendant des années, le concept de transition juste a accaparé les syndicats, qui souhaitent veiller à ce que les travailleurs et travailleuses et les communautés ne soient pas affectés négativement par le passage à une société sans carbone. Pourtant, dans bien des cas, ces programmes se sont transformés en nouvelles

►► suite page 18

subventions publiques dont ont bénéficié les entreprises. Ces subventions ont ainsi donné aux grands pollueurs une chance de se dédouaner sans pour autant attaquer le système de production à l'origine du problème.

Ce dont nous avons vraiment besoin, c'est que le mouvement syndical se batte pour un *New deal écologique mondial* : un changement à grande échelle dans nos économies pour renforcer le pouvoir des travailleurs et travailleuses et des communautés, ainsi que pour veiller à ce que nos gouvernements protègent nos ressources naturelles, que ce soit sur terre ou en mer.

Malgré les preuves, les idéologues néolibéraux qui ont dominé le débat pendant des décennies voudraient nous faire croire que le marché nous sauvera. Ce sont ceux à l'origine du problème qui masquent le véritable débat et évitent le blâme en affirmant que les choix individuels des consommateurs et consommatrices et l'esprit d'entreprise nous sauveront la mise. A grand renfort de green washing, les entreprises nous inondent de publicités pour nous convaincre qu'elles ont changé - malgré des décennies et des millions de dollars dépensés pour dissimuler la vérité. Elles ont fait main basse sur nos institutions en effectuant des dons politiques obscènes et en mettant en place une porte tournante malsaine entre les grandes entreprises et le gouvernement, avec pour résultat des accords sur le climat inefficaces qui cautionnent la disparition des espèces.

La déréglementation a abaissé les normes environnementales et permis aux grands pollueurs de continuer à polluer ; la privatisation a cédé notre production d'énergie à des intérêts privés qui en tirent des profits rapides (fossiles). Paradoxalement, bon nombre de ces mêmes idéologues continuent de soutenir des subventions publiques scandaleuses pour l'industrie des combustibles fossiles et s'opposent aux dépenses gouvernementales pour des solutions énergétiques propres.

Pendant ce temps, des entreprises telles que Exxon et Chevron accroissent leurs profits dans des paradis fiscaux à l'étranger, évitant de

payer leur juste part et privant ainsi les gouvernements des revenus nécessaires pour atténuer les catastrophes climatiques de plus en plus fréquentes et s'y adapter.

Il est trop tard pour faire du raccommodage. Pour éviter une catastrophe climatique, il est nécessaire que le système change.

Il ne s'agit pas seulement du climat. Il s'agit d'une lutte pour retrouver la démocratie et faire en sorte que nos gouvernements servent le peuple et non plus les puissants. Nous ne gagnerons que si nous exerçons notre force collective, si nous renforçons notre pouvoir en formant des coalitions solides entre les étudiants, les militants, et le mouvement syndical. Pour de nombreuses personnes, les syndicats incarnent de plus en plus une force défensive ou réactive. Sous le poids des attaques sans relâche de la droite à travers le monde, nous avons été forcés de nous battre pour préserver nos acquis plutôt que d'œuvrer en faveur de davantage de justice sociale.

La grève du climat est l'occasion de sortir de nos contraintes, de redynamiser notre mouvement, d'apprendre des jeunes en première ligne et de redéfinir ce qui est possible. Les syndicats agissent déjà. De *l'Allemagne à la Nouvelle-Zélande* en passant par *l'Afrique du Sud*, le mouvement syndical soutient les jeunes grévistes.

L'Internationale des Services Publics - la Fédération syndicale internationale des travailleurs et travailleuses des services publics - appelle ses affiliés et syndicats du monde entier à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir la semaine d'action pour le climat, notamment en menant des actions de grève lorsque cela est possible. Pour ériger la volonté politique nécessaire au changement du système, nous devons être plus audacieux que jamais.

Nous ne pouvons laisser le cynisme et le doute empoisonner l'idéalisme vital de cette nouvelle génération. C'est notre dernière chance. Les jeunes sont notre dernière chance. Nous devons nous tenir à leurs côtés.

# Vous souhaitez épargner pour votre retraite ? Préfon est là pour vous.

Préfon-Retraite,  
**1<sup>er</sup> régime de retraite  
facultatif en France**  
pour les agents du service public

**FGF  
FO**



**3025** Service & appel  
gratuits

du lundi au vendredi  
de 9h à 19h

Une offre proposée par Préfon-Distribution

**Préfon**

La retraite et la prévoyance  
de la fonction publique

[www.prefon-retraite.fr](http://www.prefon-retraite.fr)

Préfon est la Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique.  
Préfon-Distribution, SAS de courtage immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13008416. Siège social : 12 bis rue de Courcelles 75008 Paris



ADMINISTRATION  
ET RÉDACTION  
46, rue des Petites-Écuries  
75010 PARIS  
Tél. 01 44 83 65 55  
E-mail :  
contact@fo-fonctionnaires.fr

Dépôt légal : septembre 2019  
Représentant légal :  
Christian GROLIER  
Directeur de publication :  
Christian GROLIER  
Rédacteur en chef :  
Claude SIMONEAU  
Imprimerie :  
Vincent Imprimeries - Tours

Gratuité pour les adhérents

46, rue des Petites-Écuries  
75010 PARIS  
CPPAP 0120 S 05458  
ISSN : 0992-9819  
Photos : FGF-FO  
Prix : 0,15 €



SYNDICAT DE LA  
PRESSE  
SOCIALE



Fédération Générale  
des Fonctionnaires  
FORCE OUVRIÈRE

UNION FÉDÉRALE  
DES RETRAITÉS  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
FORCE OUVRIÈRE  
(UFR-FO)

46, rue des Petites Écuries  
75010 Paris  
Tél. 01 44 83 65 55  
Fax 01 42 46 97 80  
Adresse courriel :  
ufr@fo-fonctionnaires.fr

Un adhérent de l'Union Fédérale  
des Retraités FO (UFR-FO)  
reçoit, en plus  
de ces publications,  
notre titre principal  
« La Nouvelle Tribune ».

Bulletin à retourner à :  
**Union Fédérale  
des Retraités  
FORCE OUVRIÈRE  
de la Fonction Publique**  
46, rue des Petites-Écuries  
75010 PARIS  
ou par mail à  
ufr@fo-fonctionnaires.fr

## CONSULTATIONS JURIDIQUES EN DROIT ADMINISTRATIF

Cette prestation est constituée de deux services :

→ Un service de renseignements téléphoniques → Des consultations au siège de la F.G.F.

### RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES

Ce service de consultation par téléphone se tiendra au **01 45 23 05 57** à partir de **16 h 30 jusqu'à 18 h 30** (voir dates ci-dessous). **ATTENTION** : ce numéro de téléphone ne répond que le jour de la consultation. Il ne pourra être examiné, dans ce cadre, que des affaires simples, ou des questions ne nécessitant pas de recherches importantes.

### CONSULTATIONS AU SIÈGE DE LA F.G.F.-F.O.

Les consultations auront lieu au siège de la Fédération, aux dates ci-dessous de **16 h 30 à 18 h 30**. Un rendez-vous doit être obligatoirement pris par téléphone : **01 44 83 65 55**

### Calendrier des CONSULTATIONS JURIDIQUES : DROIT ADMINISTRATIF

RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES	CONSULTATIONS AU SIÈGE DE LA F.G.F.-F.O.
7 novembre 2019	21 novembre 2019
5 décembre 2019	19 décembre 2019
9 janvier 2020	16 janvier 2020
6 février 2020	20 février 2020
5 mars 2020	12 mars 2020

**Ces prestations, étant gratuites, ne sont offertes qu'aux seuls adhérents des organisations affiliées à la F.G.F.-F.O. à jour de leurs cotisations et à leur famille proche.**

**La carte syndicale de l'année en cours sera exigée.**

## Avis aux adhérents - Changement d'adresse

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à la FGF-FO : 46, rue des Petites-Écuries - 75010 PARIS, pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune, à l'aide éventuellement du bulletin ci-joint.

Nom : ..... Prénom : .....

Syndicat d'appartenance : .....

Ancienne adresse : .....

Nouvelle adresse : .....

.....

A..... le..... 2019

(signature)

## VOUS SOUHAITEZ PARTIR EN RETRAITE DANS MOINS D'UN AN,

**En tant qu'adhérent(e) FORCE OUVRIÈRE et en remplissant ce bulletin, vous pouvez recevoir, pour information pendant une période maximale d'un an, nos publications syndicales destinées aux adhérents retraités.**

Mme - Mlle - M. (\*) - Nom et Prénom.....

Adhérent(e) au Syndicat national FORCE OUVRIÈRE (intitulé du syndicat) : .....

Affilié(e) à la section de : (ville ou établissement) .....

Fonctionnaire titulaire – Agent contractuel(elle) (\*) .....

Date de départ en retraite (jj/mm/aa) : / / .....

Affectation : .....

Grade : .....

Souhaite recevoir les publications « **Le Lien** » et « **La lettre de l'UCR-FO** » éditées respectivement par l'Union Fédérale des Retraités FO et la Confédération FO, à l'adresse suivante :

N° de rue : ..... Rue : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tél : .....

Date et signature :

(\*) Rayez les mentions inutiles.